



Perte effets personnels suite à un décès

Par **ab80**, le **10/04/2016** à **22:28**

Bonjour à tous,

Je me permets d'expliquer la situation, tout à fait anormale, dans laquelle ma famille se retrouve suite au décès de mon père en février.

Depuis le décès, nous n'avons jamais récupéré les effets personnels de mon père, que nous avons confié à la clinique privée dans laquelle il était hospitalisé. A l'intérieure du sac d'affaire: des vêtements, des papiers officiels (CI et carte vitale entre autre) et des pièces du dossier médical.

Le jour du décès, le représentant des pompes funèbres est venu récupérer ce sac pour aller effectuer les premières démarches funéraires à la morgue de la clinique. Nous nous attendions donc à récupérer le sac soit par la clinique (auprès de la morgue) ou par les pompes funèbres le jour des funérailles.

Résultat des courses: nous n'avons rien récupérer. J'ai contacté dans un premier temps la clinique, qui m'a fourni l'inventaire des biens de mon père et qui m'a signifié n'avoir rien conservé. Dans un second temps les pompes funèbres m'assurant n'avoir rien gardé.

Chacune des parties se renvoient donc la balle. Résultat: des difficultés à compléter entièrement les dossiers liés aux successions (il n'avait plus de permis et aucun autre papier d'identité) et un préjudice moral: ma grand-mère est tracassée de ne pas pouvoir récupérer ses affaires et nous avons la crainte que les papiers aient été récupéré par une quelconque personne malintentionnée...

Du coup, ma question est simple: quel type de poursuite engager face à cette situation, en sachant que chacun se renvoie la balle...

D'avance, merci!

Aurélien